

Montréal, le 13 mai 2016

PAR COURRIER

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-037**

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 2 mai 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie, sur support disquette, de l'ensemble de ses décisions ainsi qu'une copie de son plan de classification.

Après analyse de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »), nous estimons que des précisions sont nécessaires pour répondre à votre demande. Nous avons répertorié plus de 110 000 décisions rendues par le Tribunal depuis sa création en 1998. Une telle reproduction de document, même sur support disquette, représente des frais importants.

De plus, tel que le prévoit l'article 5.1 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, r.3, ci-après « Règlement ») ces frais peuvent être exigibles avant de donner suite à votre demande.

Nous vous signalons cependant que les décisions du Tribunal sont disponibles et peuvent être consultées gratuitement sur le site Internet [www.jugement.qc.ca](http://www.jugement.qc.ca).

En ce qui concerne le plan de classification demandé, nous vous informons que ce document peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez ci-joint une copie de ce document. Conformément à l'article 3 du *Règlement*, aucun frais n'est exigible puisque le coût de la reproduction du document demandé est inférieur au montant de la franchise qui est de 7,55 \$.

.../2

Par ailleurs, nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plan de classification et avis de recours